Avis de convocation / avis de réunion

MULTIHABITATION 7

Société Civile de Placement Immobilier au capital de 20 057 700 Euros
Siège social : 128, boulevard Raspail – 75006 Paris
794 136 267 R.C.S. Paris.

Avis de convocation

Mesdames, Messieurs les Associés

de la Société Civile de Placement Immobilier MULTIHABITATION 7, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le dix-huit juin deux mille dix-huit à neuf heures trente à Paris (75006) - 128, boulevard Raspail, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

— Rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance, du commissaire aux comptes -Approbation des comptes sociaux - Quitus à la société de gestion ;
— Affectation du résultat de l'exercice ;
— Approbation des valeurs de la société arrêtées au 31 décembre 2017 ;
— Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L.214-106 du Code monétaire et financier ;
— Pouvoirs en vue des formalités.

Projet de résolutions

Première résolution *(Rapports de la société de gestion, du Conseil de surveillance, du commissaire aux comptes - Approbation des comptes sociaux - Quitus à la société de gestion).* — L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports de la société de gestion, du Conseil de surveillance et du commissaire aux comptes, approuve le rapport de la société de gestion dans toutes ses parties ainsi que les comptes de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils sont présentés et qui font ressortir un bénéfice net de 487 931,68 euros.

L'assemblée donne quitus à la société La Française Real Estate Managers pour sa gestion et lui renouvelle en tant que de besoin sa confiance aux fins d'exécution de son mandat dans toutes ses dispositions.

Deuxième résolution *(Affectation du résultat de l'exercice).* — L'assemblée générale constate l'existence d'un bénéfice de 487 931,68 euros, qui augmenté du report à nouveau, soit 127 392,02 euros, correspond à un bénéfice distribuable de 615 323,70 euros, somme qu'elle décide de répartir comme suit :
— À titre de distribution une somme de 462 870,00 euros (correspondant au montant total des acomptes déjà versés),
— Au report à nouveau une somme de 152 453,70 euros.

Troisième résolution *(Approbation des valeurs de la société arrêtées au 31 décembre 2017).* — L'assemblée générale après avoir pris connaissance de l'état annexe au rapport de gestion, approuve cet état dans toutes ses parties ainsi que les valeurs de la société arrêtées au 31 décembre 2017, telles qu'elles lui sont présentées et qui s'établissent comme suit :
— valeur comptable :
20 299 953,36 euros, soit 1 315,70 euros par part,
— valeur de réalisation :
20 566 856,07 euros, soit 1 333,00 euros par part,
— valeur de reconstitution :
24 347 701,00 euros, soit 1 578,05 euros par part.

Quatrième résolution *(Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L 214-106 du Code monétaire et financier).* — L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L.214-106 du Code monétaire et financier, prend acte de ce rapport et en approuve le contenu.

Cinquième résolution *(Pouvoirs en vue des formalités).* — Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue d'accomplir les formalités légales de dépôt et de publicité consécutives à l'adoption des résolutions précédentes.

Si, faute du quorum requis, cette assemblée ne peut valablement délibérer le 18 juin 2018, les associés seront réunis sur seconde convocation le 11 juillet 2018 à 9 heures à la même adresse et sur le même ordre du jour.

La société de gestion
La Française Real Estate Managers